



RÉUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ÈME} : **NOUVEAU LYCÉE**

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

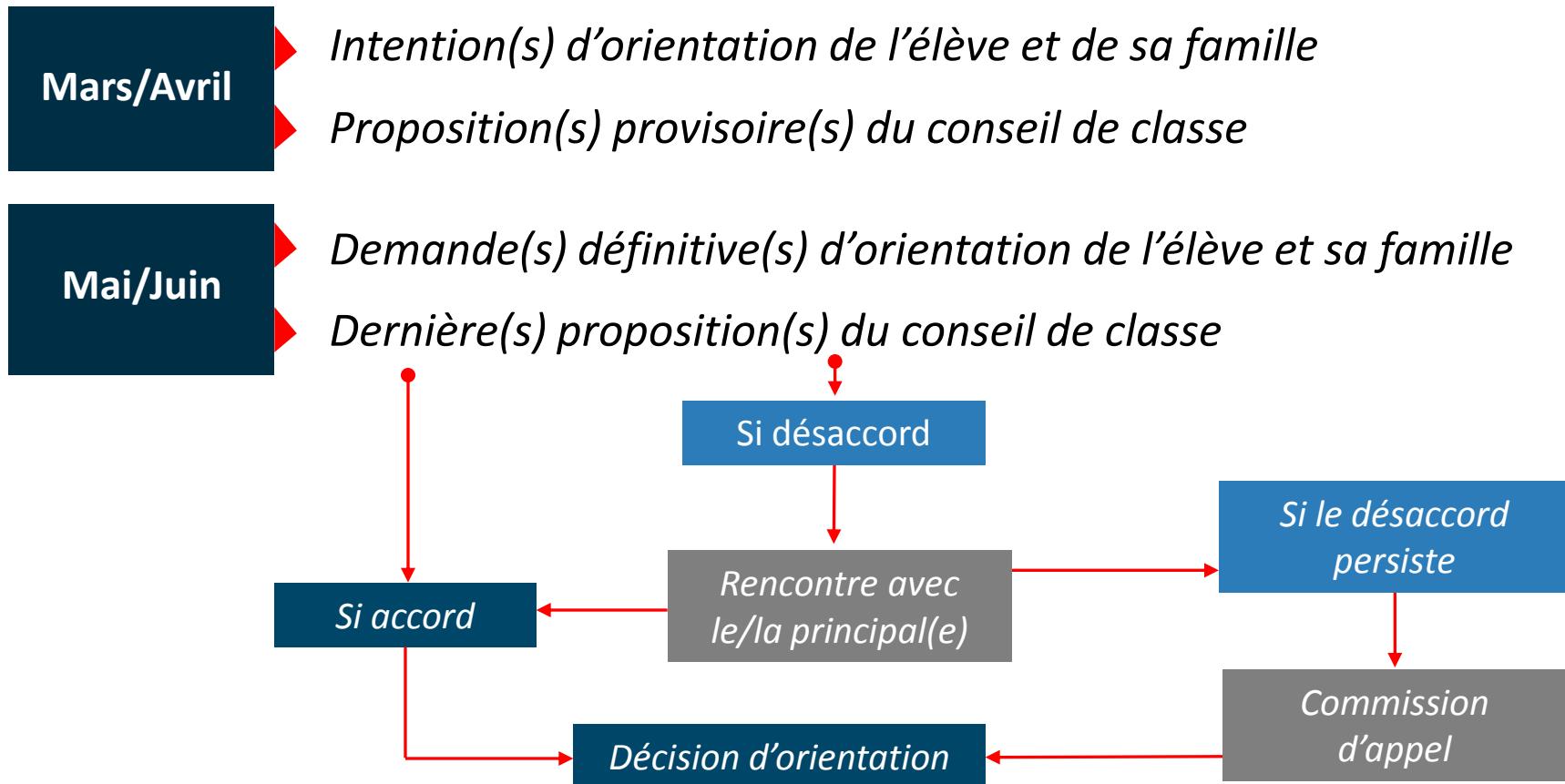
Rentrée 2019

LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3ÈME

- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1ère année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- **Au conseil de classe du 2^e trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
- **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
- **Au conseil de classe du 3^e trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
- **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.



Procédure et calendrier



LES MODALITES D'AFFECTION AU LYCÉE

- Via une application: **AFFELNET** (Affectation des Elèves par le Net).
- **Pour le lycée général:** en fonction de la **sectorisation à partir de l'adresse des responsables légaux** (cf site de l'Inspection académique).

NB - pour le lycée Ampère: 1 seul établissement d'affectation mais 2 sites possibles de scolarisation (Bourse et Saxe).

- **pour le lycée La Martinière Diderot:** 1 seul établissement et 3 sites possibles de scolarisation.

- **Pour le lycée professionnel:** en fonction du **dossier de l'élève et des places disponibles dans les établissements.**

△ **Risque d'affectation sur liste complémentaire ou de refus.**

NB L'inscription est obligatoire pour garantir la place attribuée.

NE PAS PARTIR EN VACANCES AVANT D'AVOIR EFFECTUÉ

CETTE DEMARCHE!

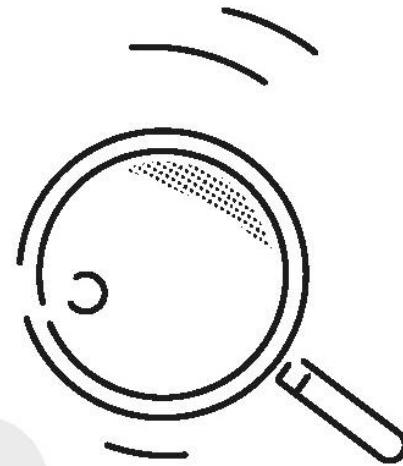


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

NOUVEAU LYCÉE 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

LE NOUVEAU LYCÉE, C'EST QUOI ?



2^{DE}

En classe de seconde,
consolidation des apprentissages fondamentaux

+ progressif
de la seconde
à la terminale

+ d'accompagnement

+ de personnalisation
des parcours

+ d'approfondissement
dans les programmes

BAC

Un baccalauréat
+ progressif et + juste

+ de réussite
dans la poursuite
d'études ou l'insertion
professionnelle

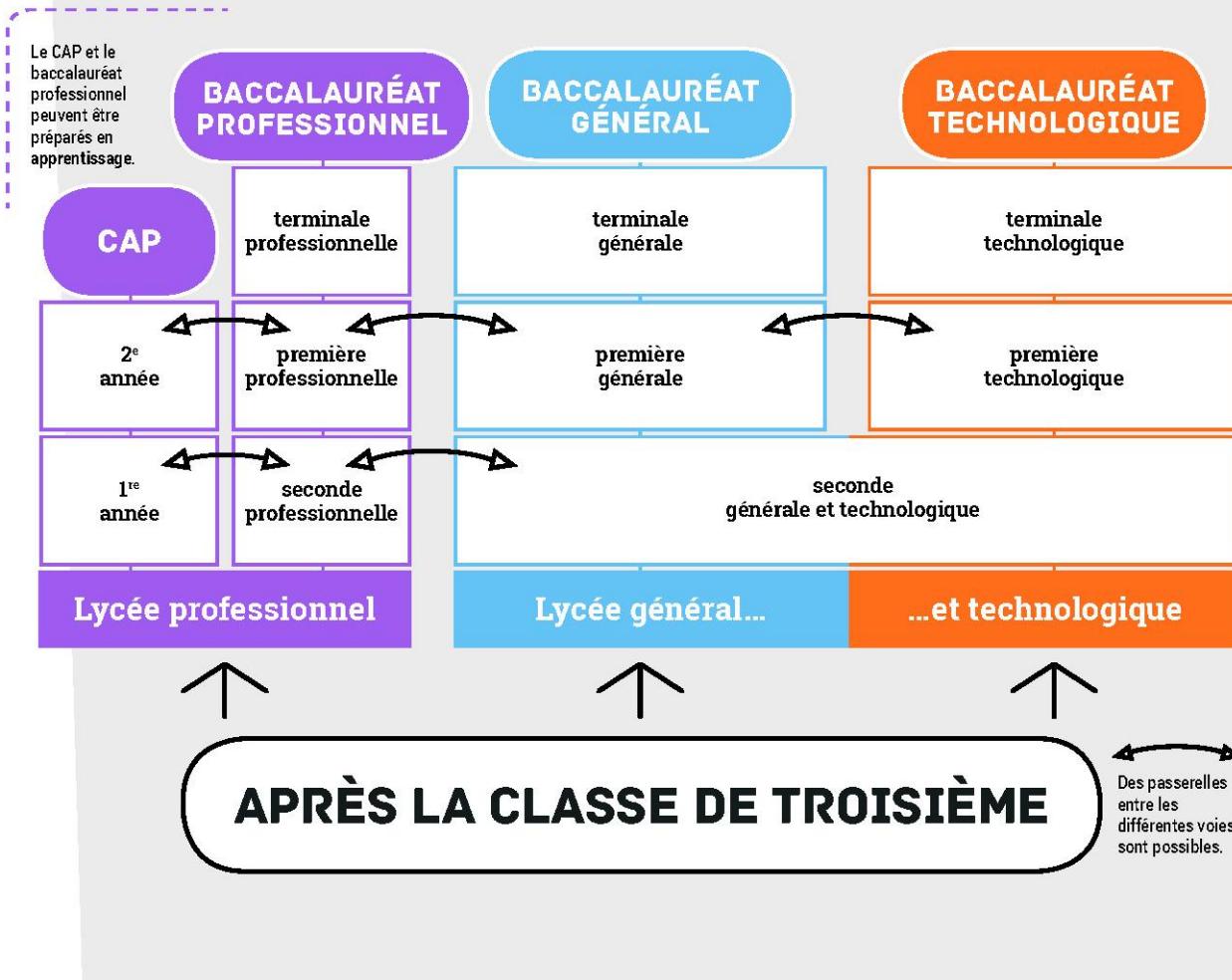


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVEAU LYCÉE 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE





LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE

POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

LA VOIE PROFESSIONNELLE UNE VOIE AMBITIEUSE

Voir le clip – 30s



NOUVEAU LYCÉE 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des parcours plus personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par **familles de métiers** : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

- travaux publics
- technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros oeuvre) ;
- interventions sur le patrimoine bâti (option A Maçonnerie) ;
- interventions sur le patrimoine bâti, option B Charpente ;
- interventions sur le patrimoine bâti, option C Couverture ;
- menuiserie aluminium-verre ;
- aménagement et finitions du bâtiment ;
- ouvrages du bâtiment : métallerie.

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- Gestion-administration
- Logistique
- Transport

Métiers de la relation client

- Métiers du commerce et de la vente option A Animation et gestion de l'espace commercial
- Métiers du commerce et de la vente option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Métiers de l'accueil

APPRENTISSAGE

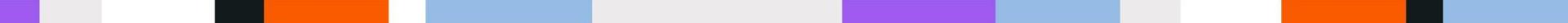
- IL est possible de préparer un CAP ou un BAC PRO par la voie de l'apprentissage.
- Il faut trouver un employeur et il est possible d'être accompagné par la Chambre de métiers ou par la Chambre de commerce et d'industrie



Où

A la CMA du Rhône, 58 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon





LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Exigences de la classe de seconde

Pour réussir en 2^{de} GT, il faut :



S'intéresser à l'enseignement général et envisager des études longues

Avoir des acquis suffisants en fin de 3^e dans les matières présentes en 2^{de}

Etre capable de travailler régulièrement chaque soir

Savoir organiser son travail en toute autonomie

Si les enseignements en classe de 2^{de} sont dans la continuité de ceux dispensés en classe de 3^e (Français, Maths, H-G, etc.), les programmes ont en effet un **niveau d'exigence plus élevé, le rythme de travail est plus soutenu et les méthodes de travail sont différentes.**

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**Au lycée général et technologique,
la classe de seconde est commune à tous les élèves.**

Ils suivent des cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

Enseignements communs

- Français ▶ 4 h
 - Histoire-géo ▶ 3 h
 - LVA et LVB ▶ 5 h 30
 - Sciences économiques et sociales ▶ 1 h 30
 - Maths ▶ 4 h
 - Physique-chimie ▶ 3 h
 - SVT – Sciences de la vie et de la terre ▶ 1 h 30
 - EPS – Éducation physique et sportive ▶ 2 h
 - EMC – Enseignement moral et civique ▶ 18 h/an
 - Sciences numériques et technologie ▶ 1 h 30
-
- Accompagnement personnalisé
 - Accompagnement au choix de l'orientation
 - Heures de vie de classe

Enseignements optionnels

► 1 enseignement général, au choix

- Arts : **arts plastiques** ou cinéma-audiovisuel, danse, théâtre, histoire des arts, musique ▶ 3 h
- LVC étrangère** ou régionale ▶ 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin** ▶ 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec** ▶ 3 h
- Éducation physique et sportive** ▶ 3 h
- Écologie, agronomie, territoires-développement durable (EATDD, *en lycée agricole*) ▶ 3 h

► 1 enseignement technologique, au choix

- Management et gestion**
- Biotechnologies,**
- Création et culture - design ▶ 1 h 30
- Création et innovation technologique** ▶ 6h
- Hippologie et équitation ou autres pratique sportive
- Pratiques sociales et culturelle ▶ 3 h
- Pratiques professionnelles ▶ 3 h
- Santé et social** ▶ 1 h 30

LE TEST DE POSITIONNEMENT DE DÉBUT DE 2^{de}



QUI ?
TOUS LES ÉLÈVES DE 2^{de}
GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
ET DE 2^{de} PROFESSIONNELLE



QUAND ?
AU COURS DE LA 2^e QUINZAINE DE SEPTEMBRE



POURQUOI ?

PRÉPARER L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CHAQUE ÉLÈVE

COMMENT ?

AU LYCÉE, SUR UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

Le test de positionnement comprend
2 passations de 50 minutes chacune

1

FRANÇAIS

- Compréhension de l'oral
- Compréhension de l'écrit
- Compréhension du fonctionnement de la langue

optionnel

Expression orale*
Mise en situation d'échange oral



2

MATHÉMATIQUES

- Organisation et gestion de données
- Nombres et calcul
- Géométrie
- Calcul littéral

Exercices différents
selon la voie



Résultats

La correction est automatisée.
Les résultats sont communiqués
aux élèves. Ils sont totalement
anonymes en dehors
de l'établissement.

* Dans les établissements volontaires

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET
DE LA JEUNESSE

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les élèves suivent des enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)



LA VOIE GENERALE EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

Les élèves suivent des enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)





En route vers le

BACCALAURÉAT 2021

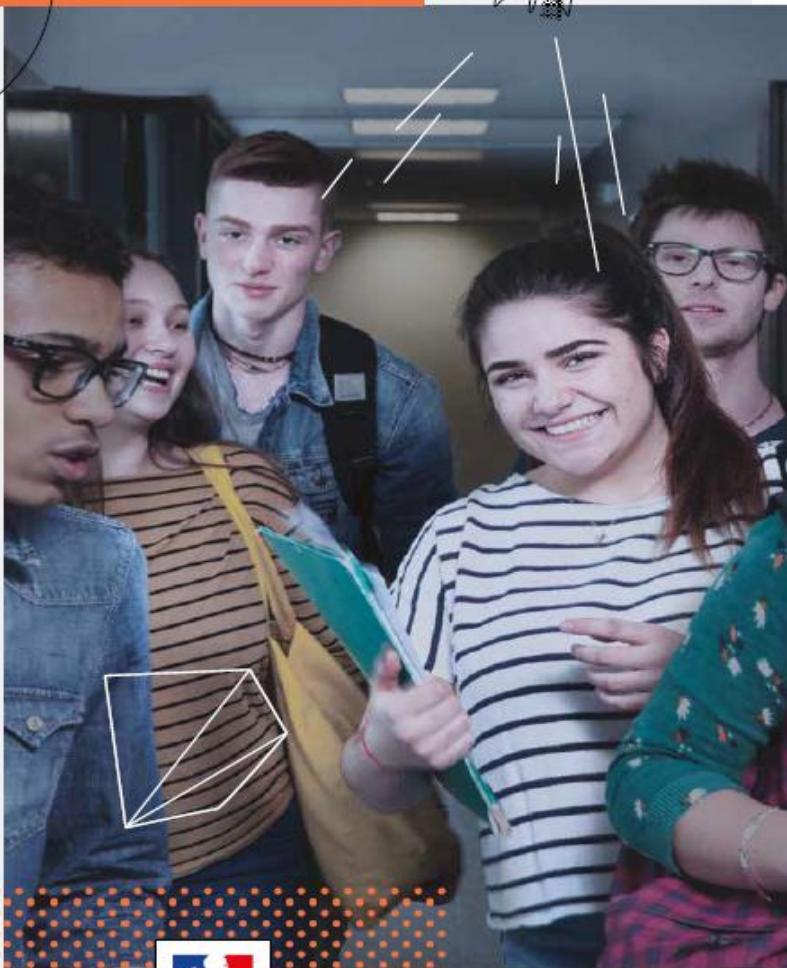
POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

OBJECTIF
SUP'



Un baccalauréat
remusclé pour
valoriser le travail
continu et mener
vers la réussite dans
l'enseignement
supérieur

Un lycée
qui offre plus
d'accompagnement
et plus de choix



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



L'ESSENTIEL DU BAC 2021

- **Plus de série en voie générale** mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.
- Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.
- L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.
- En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de 1^{ère} et terminale (cycle terminal).
- Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal.

4 PRINCIPES INCHANGÉS

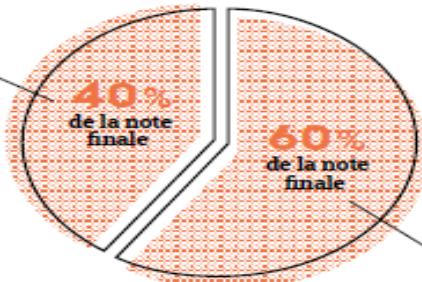
- Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20.
- Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note « plancher ».
- Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu.
- L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance.

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU

10 % de la note finale
bulletins scolaires
de première et de terminale

30 % de la note finale
épreuves communes
2 sessions en première
1 session en terminale



AVEC LE CONTRÔLE CONTINU, PAS DE SURCHARGE

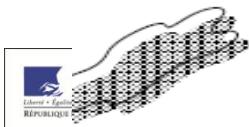
ÉPREUVES TERMINALES

1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral

4 épreuves
en terminale
Enseignements
de spécialité (2)
Philosophie
Grand oral

Les épreuves communes

- Elles concernent les disciplines non évaluées lors des épreuves finales et la discipline de spécialité non poursuivie en terminale.
- Pour garantir l'égalité entre tous, les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves.
- Les sujets sont issus d'une banque nationale numérique.
- L'EPS est évaluée tout au long de l'année de terminale.



Plus d'infos
education.gouv.fr/bac2021



POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION : SITE DE L'INSPECTION: WWW.AC-LYON.FR

- Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

Horizons2021.fr

- Sur la seconde générale et technologique :

secondes2018-2019.fr

- Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro

DATES IMPORTANTES A RETENIR

■ CONSEILS DE CLASSES :

- du 2^{ème} trimestre: du 18 au 28 mars 2019 avec remise de bulletins en main propre le mardi 2/04/2019.
- du 3^{ème} trimestre: du 4 au 7 juin 2019.

■ EXAMENS:

- Brevet blanc n°1: jeudi 4 et vendredi 5/04/2019
- Oral blanc: mardi 16/05/2019
- **Oral DNB**: mercredi 19/06/2019
- **Ecrits DNB**: jeudi 27 et vendredi 28/06/2019

■ **AFFECTATION**: résultats le vendredi 28/06/2019 après la dernière épreuve du D.N.B. (Diplôme National du Brevet).

■ **INSCRIPTIONS** dans les lycées: 1^{ère} semaine de juillet.